

**SCIENCEPEINE. Sciences, savoirs et politiques de  
l'exécution des peines en France (1911-2011).  
Compte-rendu de fin de projet**

Marc Renneville

► **To cite this version:**

Marc Renneville. SCIENCEPEINE. Sciences, savoirs et politiques de l'exécution des peines en France (1911-2011). Compte-rendu de fin de projet. [Rapport de recherche] ANR; Centre Alexandre Koyré - CRHST; Université de Rouen, France; CESDIP. 2014. <halshs-01390500>

**HAL Id: halshs-01390500**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01390500>**

Submitted on 3 Nov 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**SCIENCEPEINE. Sciences, savoirs et politiques de  
l'exécution des peines en France (1911-2011).  
Compte-rendu de fin de projet**

Marc Renneville

► **To cite this version:**

Marc Renneville. SCIENCEPEINE. Sciences, savoirs et politiques de l'exécution des peines en France (1911-2011). Compte-rendu de fin de projet. [Rapport de recherche] ANR; Centre Alexandre Koyré - CRHST; Université de Rouen, France; CESDIP. 2014. <halshs-01390500>

**HAL Id: halshs-01390500**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01390500>**

Submitted on 2 Nov 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Projet ANR-09-SSOC-029**

**SCIENCEPEINE. Sciences, savoirs et  
politiques de l'exécution des peines en  
France (1911-2011)**

Programme Sciences, technologiques et savoirs en société :

Enjeux actuels, questions historiques

<b>A</b>	<b>IDENTIFICATION</b> .....	<b>2</b>
<b>B</b>	<b>RÉSUMÉ CONSOLIDÉ PUBLIC</b> .....	<b>2</b>
	B.1 Instructions pour les résumés consolidés publics .....	2
	B.2 Résumé consolidé public en français .....	3
	B.3 Résumé consolidé public en anglais.....	4
<b>C</b>	<b>MÉMOIRE SCIENTIFIQUE</b> .....	<b>6</b>
	C.1 Résumé du mémoire .....	7
	C.2 Enjeux et problématique, état de l'art .....	7
	C.3 Approche scientifique et technique.....	7
	C.4 Résultats obtenus .....	9
	C.5 Exploitation des résultats.....	9
	C.6 Discussion .....	9
	C.7 Conclusions.....	16
	C.8 Références.....	17
<b>D</b>	<b>LISTE DES LIVRABLES</b> .....	<b>18</b>
<b>E</b>	<b>IMPACT DU PROJET</b> .....	<b>19</b>
	E.1 Indicateurs d'impact .....	19
	E.2 Liste des publications et communications.....	21
	E.3 Liste des éléments de valorisation.....	21
	E.4 Bilan et suivi des personnels recrutés en CDD (hors stagiaires) .....	34

## A IDENTIFICATION

Acronyme du projet	Sciencepeine
Titre du projet	Sciences, savoirs et politiques de l'exécution des peines en France (1911-2011)
Coordinateur du projet (société/organisme)	Marc Renneville, Centre A. Koyré (CNRS, UMR 8560)
Période du projet (date de début – date de fin)	01/12/2009 – 31/05/2014
Site web du projet, le cas échéant	<a href="https://criminocorpus.org">https://criminocorpus.org</a>

Rédacteur de ce rapport	
Civilité, prénom, nom	Marc Renneville
Téléphone	
Adresse électronique	<a href="mailto:marc.renneville@cnrs.fr">marc.renneville@cnrs.fr</a>
Date de rédaction	29 mai 2014

Si différent du rédacteur, indiquer un contact pour le projet	
Civilité, prénom, nom	
Téléphone	
Adresse électronique	

Liste des partenaires présents à la fin du projet (société/organisme et responsable scientifique)	Université de Rouen (Grhis), Jean-Claude Vimont CESDIP (CNRS), Bruno Aubusson de Cavarlay
---	---

## B RÉSUMÉ CONSOLIDÉ PUBLIC

### B.1 INSTRUCTIONS POUR LES RÉSUMÉS CONSOLIDÉS PUBLICS

**Titre 1 : situe l'objectif général du projet et sa problématique** (150 caractères max espaces compris)

**Paragraphe 1 :** (environ 1200 caractères espaces compris)

Le paragraphe 1 précise les enjeux et objectifs du projet : indiquez le contexte, l'objectif général, les problèmes traités, les solutions recherchées, les perspectives et les retombées au niveau technique ou/et sociétal

**Titre 2 : précise les méthodes ou technologies utilisées** (150 caractères max espaces compris)

**Paragraphe 2 :** (environ 1200 caractères espaces compris)

Le paragraphe 2 indique comment les résultats attendus sont obtenus grâce à certaines méthodes ou/et technologies. Les technologies utilisées ou/et les méthodes permettant de surmonter les verrous sont explicitées (il faut éviter le jargon scientifique, les acronymes ou les abréviations).

**Résultats majeurs du projet** (environ 600 caractères espaces compris)

Faits marquants diffusables en direction du grand public, expliciter les applications ou/et les usages rendus possibles, quelles sont les pistes de recherche ou/et de développement originales, éventuellement non prévues au départ.

Préciser aussi toute autre retombée= partenariats internationaux, nouveaux débouchés, nouveaux contrats, start-up, synergies de recherche, pôles de compétitivités, etc.

**Production scientifique et brevets depuis le début du projet** (environ 500 caractères espaces compris)

*Ne pas mettre une simple liste mais faire quelques commentaires. Vous pouvez aussi indiquer les actions de normalisation*

### **Illustration**

*Une illustration avec un schéma, graphique ou photo et une brève légende. L'illustration doit être clairement lisible à une taille d'environ 6cm de large et 5cm de hauteur. Prévoir une résolution suffisante pour l'impression. Envoyer seulement des illustrations dont vous détenez les droits.*

### **Informations factuelles**

*Rédiger une phrase précisant le type de projet (recherche industrielle, recherche fondamentale, développement expérimental, exploratoire, innovation, etc.), le coordonnateur, les partenaires, la date de démarrage effectif, la durée du projet, l'aide ANR et le coût global du projet, par exemple « Le projet XXX est un projet de recherche fondamentale coordonné par xxx. Il associe aussi xxx, ainsi que des laboratoires xxx et xxx). Le projet a commencé en juin 2006 et a duré 36 mois. Il a bénéficié d'une aide ANR de xxx € pour un coût global de l'ordre de xxx € »*

## **B.2 RÉSUMÉ CONSOLIDÉ PUBLIC EN FRANÇAIS**

Sciences de l'homme, pratiques et politiques de l'exécution des peines en France au XX<sup>e</sup> siècle

*Sciences de l'homme et justice pénale : une réponse plurielle à une question restée hors champ de l'histoire de la justice.*

Les politiques pénales et pénitentiaires du XX<sup>e</sup> siècle ont été marquées par une interaction jusqu'alors inédite avec les sciences de l'homme. Alors que la science pénitentiaire était au XIX<sup>e</sup> siècle une science de juristes et de doctrinaires dont l'objet était la détermination du meilleur régime de détention pénitentiaire, les débats politiques, criminologiques, judiciaires et pénitentiaires du XX<sup>e</sup> siècle ont souvent été dominés par la question des « mesures de sûreté », des « sentences indéterminées » établies en fonction de la personnalité des délinquants. Portées par l'essor des sciences de « l'homme criminel » du dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, ces nouvelles mesures concernent toutes les catégories de détenus, mineurs et majeurs, aliénés et récidivistes, et sont à l'origine de nombreux discours et d'expérimentations pénales.

Sciencepeine avait pour objectif de saisir cette évolution du champ des sciences et des savoirs de l'exécution des peines en France dans une perspective historique par la constitution d'une équipe interdisciplinaire rassemblant historiens, ethnologues, démographes, archivistes-documentalistes et informaticiens. Notre programme s'appuie sur une production critique des chiffres de l'exécution des peines (statistiques pénitentiaires) et privilégiait quatre axes thématiques : la justice des mineurs, la lutte contre la récidive, la réforme pénitentiaire et la place de la psychiatrie dans l'individualisation de la sanction pénale.

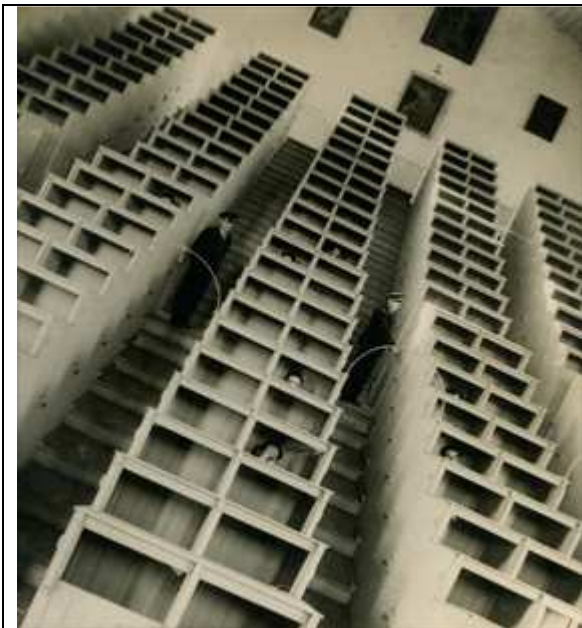
*Un projet conjuguant démarche historique et humanités numériques.*

Sciencepeine visait à produire une contribution significative à la mise au jour des interactions complexes entre les sciences de l'homme et l'évolution de l'exécution mais aussi à faciliter les travaux à venir dans le domaine en produisant des outils de recherches et des corpus documentaires en libre accès. La méthodologie retenue relevait donc d'une démarche historique au sens large (recherche archivistique, dépouillement d'imprimés, recueil de témoignages, élaboration de bases de données...) enrichie par une réflexion collective sur les prolongements numériques de la recherche. Cette réflexion a été entreprise en coopération avec le CESDIP et le centre de ressources historiques de la médiathèque de

l'ENAP. Elle a abouti à la mise au point de solutions originales pour traiter les corpus textuels et statistiques (legistude, statpen).

#### *Résultats majeurs du projet*

Sciencepeine a permis la mise à disposition en libre accès sur la plateforme Criminocorpus d'un important corpus documentaire : le code des prisons (1670-1967), les rapports annuels de l'éducation surveillée (1947-1966) et les rapports annuels de l'administration pénitentiaire (1945-1991) totalisent plus de 22 000 pages ; une large part de la statistique pénitentiaire du XX<sup>e</sup> siècle (plus de 12 millions de chiffres) ; l'ordonnance du 2 février 1945 sur la justice des mineurs, consultable de 1945 à nos jours dans toutes ses versions ; une recension chronologique de toutes les textes législatifs relatifs à la récidive pénale ; 7 expositions virtuelles thématiques (bagnes de Guyane et de Nouvelle-Calédonie, les prisons de Paris, le grand banditisme...), la captation vidéo du séminaire d'équipe et enfin, la première visite virtuelle en France d'une prison (Le Havre). Cette somme documentaire unique a servi de base à diverses publications originales



#### **Illustration**

Vue de la chapelle cellulaire de la maison d'arrêt de Fresnes (1945-46).  
Cliché Agence Lynx. Collection Philippe Zoummeroff.

Ce dispositif illustre parfaitement l'évolution la plus marquante d'une justice pénale axée sur l'individualisation de la peine.

Le projet Sciencepeine est un projet de recherche fondamentale coordonné par Marc Renneville (Centre A. Koyré). Il associe le CESDIP (CNRS), l'Université de Rouen (Grhis) ainsi que l'administration pénitentiaire (Bureau PMJ5 et CRHCP de l'ENAP) et le centre d'Histoire de Sciences Po. Le projet a commencé en décembre 2009 et a duré 54 mois. Il a bénéficié d'une aide de 240 000 euros pour un coût global de l'ordre de 1 200 000 euros.

### **B.3 RÉSUMÉ CONSOLIDÉ PUBLIC EN ANGLAIS**

*Suivre impérativement les instructions ci-dessus.*

#### **Social sciences, practices and politics of punishment in 20th century France**

##### **Social sciences and criminal justice: a multifaceted response to a question outside the realm of the history of criminal justice.**

Twentieth century criminal and penitentiary politics have been marked by an unprecedented interaction with social sciences. Whereas in the 21<sup>st</sup> century the criminal sciences constituted a field for jurists and doctrinaires to find the most fitting penitentiary practices, the political, criminological, judicial and penitentiary debates of the 20<sup>th</sup> century were often dominated by the question of “security measures” and “indeterminate sentences” established according to the accused’s personality. Supported by the growth of sciences addressing the “criminal man” of the last third of the 19<sup>th</sup> century, these new measures concerned every category of prisoners, minors, adults, the clinically insane and repeat offenders, and are at the origins of numerous penal discourses and experiments.

The objective of Sciencepeine is to address this evolution in French penal knowledge and sciences with a historical perspective via the creation of an interdisciplinary team of historians, ethnologists, demographers, archivists and computer specialists.

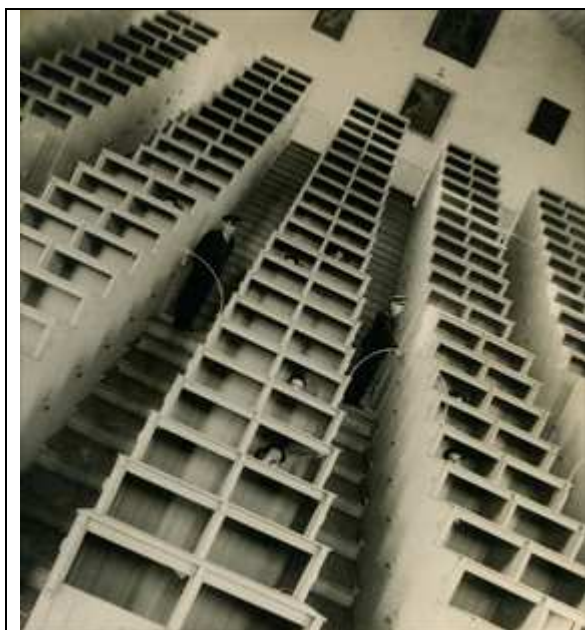
##### **A project marrying historical methods and the digital humanities**

Sciencepeine aims to significantly update the complex interactions between the social sciences and the evolution of criminal law and also to facilitate future work in the field by creating free and accessible research tools and documentation. The methodology used is drawn from a broad array of historical methods (archival research, study of printed documents, collection of personal accounts, database research) enriched by collective reflection on the digital conservation of research. A true technological challenge given the absence of preexisting solutions, the questions surrounding the creation, organization, and visualization of a body of documents and data are at the heart of exchanges between scholars and computer specialists; how can we represent the temporal evolution of a legal text? How can we facilitate the comparison of different versions of a legal article or clause? How can we provide heterogeneous judicial statistics with coherent and corroborated data to our public? These concerns have been taken up with the cooperation of the CESDIP and the Center of Historical Resources (le centre de ressources historiques) of the multimedia library of ENAP (National School of Penitentiary Administration, France). These efforts have led to the creation of original solutions to treat the textual and statistical documentation available, such as *legistude* and *statpen*.

##### **Principle results of the project**

Sciencepeine has rendered a significant body of work freely available on the platform *Criminocorpus*. This work includes the Prison Code (1670-1967), annual reports of correctional education (1947-1966), over 22 000 pages of the Penitentiary Administration’s annual reports (1947-1966), a large portion of 20<sup>th</sup> century penitentiary statistics (over 12 million figures), the February 2 1945 ruling on the justice of minors (consultable from 1945 through today in all its versions), a critical review of all legislative texts concerning repeat offenders, seven virtual exhibits (the penal colonies of French Guyana and New Caledonia, the prisons of Paris, organized crime, etc), a video of the team’s seminar, and the first virtual guided tour of a prison in France (Le Havre). These unique and unprecedented documents

function as the corpora for numerous original scholarly publications contributed by the Sciencepeine team and associated scholars.



#### Illustration

View of the prison chapel of the correctional facility of Fresnes (1945-46).  
Photography: Lynx Agency. Collection of Philippe Zoummeroff.

This image constitutes a salient manifestation of the penal justice system trend towards individualized punishment.

The Sciencepeine project is a fundamental research project coordinated by Marc Renneville of the Centre A. Koyré. It is founded on a partnership between the CESDIP (CNRS), the University of Rouen (Grhis), the penitentiary administration (Office PMJ5 and CRHCP of ENAP), and the History Center of the university Sciences Po. The project was begun in December 2009 and lasted 54 months. It was made possible by a 240,000 euro grant which contributes to its final cost of 1,200,000 euros.

## C MÉMOIRE SCIENTIFIQUE

*Maximum 5 pages. On donne ci-dessous des indications sur le contenu possible du mémoire. Ce mémoire peut être accompagné de rapports annexes plus détaillés.*

*Le mémoire scientifique couvre la totalité de la durée du projet. Il doit présenter une synthèse auto-suffisante rappelant les objectifs, le travail réalisé et les résultats obtenus mis en perspective avec les attentes initiales et l'état de l'art. C'est un document d'un format semblable à celui des articles scientifiques ou des monographies. Il doit refléter le caractère collectif de l'effort fait par les partenaires au cours du projet. Le coordinateur prépare ce rapport sur la base des contributions de tous les partenaires. Une version préliminaire en est soumise à l'ANR pour la revue de fin de projet.*

*Un mémoire scientifique signalé comme confidentiel ne sera pas diffusé. Justifier brièvement la raison de la confidentialité demandée. Les mémoires non confidentiels seront susceptibles d'être diffusés par l'ANR, notamment via les archives ouvertes <http://hal.archives-ouvertes.fr>.*

**Mémoire scientifique confidentiel** : oui / non



## C.1 RÉSUMÉ DU MÉMOIRE

Sciencepeine visait à saisir et analyser les principales transformations du champ des sciences et des savoirs de l'exécution des peines en France au XX<sup>e</sup> siècle. Il s'agissait ainsi de combler une lacune historiographique paradoxale en prenant en compte la nature politique et complexe de son objet. Cette préoccupation s'est manifestée par une approche pluridisciplinaire (historique, démographique, ethnologique) et une restitution plurielle et originale de ses résultats. L'équipe a édité à cette fin une partie de ses sources et l'intégralité des résultats des travaux sur la plateforme web Criminocorpus. (<https://criminocorpus.org>)

Le programme s'appuie sur une production critique des chiffres de l'exécution des peines à partir de la base DAVIDO et des séries statistiques pénitentiaires. Il privilégie quatre axes thématiques : la justice des mineurs et sa mise en application à l'échelle régionale de la Haute-Normandie, la lutte contre la récidive en prenant l'exemple précis des relégués (1885-1970) et de la mise en œuvre des réformes pénitentiaires du XX<sup>e</sup> siècle, la place de la psychiatrie dans le processus d'individualisation de la sanction pénale (responsabilité pénale et dangerosité), les évolutions de l'espace punitif (architecture, patrimoine et construction).

Sciencepeine repose sur un partenariat entre le Centre A. Koyré, le CESDIP et le GRhis de l'Université de Rouen, avec le soutien du Ministère de la Justice (archives et bureau des études statistiques de la Direction de l'administration pénitentiaire) et du centre d'Histoire de Sciences Po.

*NOTA : le mémoire scientifique ne suit que partiellement les parties proposées. C2 et C3 ont été fusionnés. De même C4, C5 et C6*

## C.2 ENJEUX ET PROBLÉMATIQUE, ÉTAT DE L'ART,

## C.3 APPROCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Alors que la réforme de la justice est d'actualité, il semble que l'intérêt des historiens pour l'histoire de la pénalité soit en recul : tel est le constat que nous posons au début de notre recherche<sup>1</sup>. Il n'existe pas pour la France de recherche portant sur les sciences, les savoirs et les techniques de l'exécution des peines au XX<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. L'historiographie, sur le sujet, fait défaut. Le dernier collectif de chercheurs ayant pris pour sujet la « prison républicaine » dans une perspective historique datait du milieu des années 1980. Celui-ci avait été réalisé à l'initiative de Robert Badinter et de Michelle Perrot, dans le cadre d'un séminaire de recherche tenu à l'EHESS, de 1986 à 1991. Certains membres de notre équipe (Bruno

<sup>1</sup> Jean-Claude Farcy, *L'Histoire de la justice française de la Révolution à nos jours*, Paris, PUF, 2001, p. 266-267.

<sup>2</sup> Philippe Artières et Pierre Lascoumes, *Gouverner, enfermer. La prison, modèle indépassable ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004.

Aubusson de Cavarlay, Christian Carlier, Véronique Fau-Vincenti et Jean-Claude Vimont) y participèrent<sup>3</sup>. L'équipe SCIENCEPEINE s'est inspirée de cet élan en souhaitant lui donner une dimension interdisciplinaire et documentaire plus prononcée. La faible disponibilité des sources du XX<sup>e</sup> siècle constituait en effet un obstacle à l'ouverture de ce nouveau front de recherche. Il était indispensable de le lever en rassemblant une base documentaire solide, dotée d'instruments de recherche et de traitements originaux.

Constituant un réel défi technologique en l'absence de solutions préexistantes, ces questions de constitution de corpus structurés, d'organisation et de visualisation des données furent au cœur des échanges entre chercheurs et informaticiens : comment représenter l'évolution d'un texte juridique sur plusieurs années ? Comment faciliter la comparaison des versions d'un article de loi ? Comment mettre à disposition un corpus de statistiques judiciaires hétérogènes avec des données cohérentes et vérifiées ? Cette démarche concertée a permis d'aboutir à la création d'outils collaboratifs originaux (legisetude, statpen, expositions en ligne) qui faciliteront la poursuite de l'enrichissement de notre base documentaire au-delà du programme sciencepeine. Legisetude a d'ores et déjà fait l'objet d'une nouvelle utilisation avec mise à disposition du Code civil, dans toutes ses versions de 1804 à 2004) et pourrait accueillir prochainement la législation pénale de droit français, de 1791 à 1994. Le module statpen pourrait également être enrichi avec la publication de données sur l'activité policière (CESDIP, Bruno Aubusson de Cavarlay).

Pour les sources comme pour les articles, nous avons mis à profit les ressources informatiques de la plateforme de publication *Criminocorpus* (développée par le CNRS, le Ministère de la justice, le Centre d'Histoire de Sciences Po, l'Université Paris 5, les Archives nationales d'Outre-mer).

Notre programme a permis ainsi d'engager une production critique des statistiques de l'exécution des peines. Il a également ouvert des perspectives significatives dans la connaissance historique des rapports entre savoirs et réformes de l'exécution des peines dans la France du XX<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>3</sup> Ce séminaire donna lieu à l'ouvrage de synthèse de Robert Badinter : La prison républicaine (1871-1914), paru chez Fayard, en 1992.

## **C.4 RÉSULTATS OBTENUS**

## **C.5 EXPLOITATION DES RÉSULTATS**

## **C.6 DISCUSSION**

### **Les chiffres de l'exécution des peines**

Souvent sollicitées dans le débat contemporain, les données statistiques sont rarement replacées dans une temporalité de conjoncture ou de longue durée. Des informations précises concernant la population carcérale et le parc pénitentiaire (date d'ouverture et de fermeture des établissements) existent pourtant, mais elles sont peu accessibles aux chercheurs et inutilisables par le grand public. Par ailleurs, si l'École nationale d'administration pénitentiaire a numérisé, en partenariat avec la BnF, les premiers rapports annuels sur la statistique des établissements pénitentiaires (1856-1900), elle n'avait pas prévu de les constituer en base de données. En l'état, cette source ne pouvait donc être que d'un usage très limité pour la recherche. Notre équipe avait pour objectif de concevoir l'instrument de recherche qui permettrait de mobiliser des données précises, vérifiées et construites sur des séries homogènes. Le résultat de cette mise à disposition a notamment permis de replacer la question actuelle de la sur-occupation des établissements pénitentiaires dans une perspective de plus longue durée. Cette question est en effet un élément persistant du diagnostic porté sur la situation des prisons françaises depuis le milieu des années 1970. Après une longue période de développement du parc carcéral, elle reste au cœur des débats sur la politique pénale. La fin du XIX<sup>e</sup> siècle et la période de l'Entre-deux-guerres ont été marquées par une diminution globale de la population et du parc pénitentiaires. Pourtant, l'encombrement de certains établissements est resté un sujet de préoccupation pour l'Administration pénitentiaire. Le recours à la statistique montre que le choc de la période de la Deuxième Guerre mondiale et le niveau atteint entre 1943 et 1945 pour le nombre de détenus a initié un décalage croissant entre les projets réformateurs et l'impossibilité apparente de desserrer l'étau de la sur-occupation. L'analyse de statistiques sur la période récente a également permis de réinterroger le développement de l'aménagement des peines d'emprisonnement ferme lors du colloque de 2011. Pièce maîtresse de la politique pénitentiaire depuis 2004, les mesures d'aménagements de peines ont justifié une nouvelle présentation de la statistique de la population écrouée.

L'introduction de la catégorie des « écroués non détenus » a permis ainsi un compte précis des personnes écrouées en aménagement de peine. Ce comptage, disponible au premier de chaque mois, alimente le dispositif de suivi quantitatif de la politique d'aménagement des peines. Le développement de ces aménagements constituant l'un des six objectifs assignés à l'administration pénitentiaire dans le cadre de la LOLF, l'indicateur de performance correspondant est le pourcentage de personnes placées sous écrou et condamnées bénéficiant d'un aménagement de peine. Il était de 17,6 % au 1<sup>er</sup> septembre 2011 contre 15 % un an plus tôt, l'objectif 2011 étant de 18 % (projet annuel de performance 2010) avec un nombre absolu cible de 12 000 placements sous surveillance électronique (PSE) à l'horizon 2012. Ce type d'évaluation, utile dans le cadre d'un suivi mensuel ou annuel d'un programme d'administration publique, soulève un certain nombre de questions dont l'examen suppose d'élargir aussi bien la période étudiée que le contexte pénitentiaire et judiciaire placé sous observation<sup>4</sup>.

### **Criminologie et défense sociale**

Les premières grandes mesures d'aménagement des peines en droit français ont été prises dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle avec une visée commune de lutte contre la récidive fondée sur la différenciation de types d'infracteurs (délinquant primaires, délinquants d'habitude, récidivistes, récidivistes incorrigibles, délinquants amendables, etc.). Tournant le dos aux principes de fixité et d'égalité de Cesare Beccaria, ces dispositions légales (enfermement individuel, relégation, libération conditionnelle, sursis simple) tendaient à l'individualisation des mesures, tant dans le prononcé de la peine que dans son exécution. Cette tendance de fond est à ressaisir dans le cadre de l'essor des sciences du crime et du criminel. L'anthropologie criminelle, la médecine légale et la psychologie physiologique revendiquent alors une part de savoir sur le délinquant. Défendue dans son acception classique par de nombreux juristes, la notion de peine est attaquée au tournant du siècle dans sa dimension métaphysique et morale. Même s'il faudrait mettre ici d'infinies nuances, les partisans d'une approche scientifique du crime tendent à remplacer la responsabilité morale par la responsabilité sociale et la fonction expiatoire de la peine par l'efficacité de la

---

<sup>4</sup> Pour un développement de cette analyse, voir Bruno Aubusson de Cavarlay, « L'aménagement des peines : compter autrement ? Perspectives de long terme », Criminocorpus [En ligne], L'aménagement des peines privatives de liberté : l'exécution de la peine autrement (Paris, 3-4 novembre 2011), Les aménagements de peine : notions, évolutions et évaluations, mis en ligne le 13 septembre 2013, URL : <http://criminocorpus.revues.org/2477>

lutte contre la récidive. La gravité du délit paraît moins importante que le risque de récidive. Et la pensée médicale est à l'honneur, la peine n'étant alors plus pour cette criminologie qu'un remède à un état physiologique qui met en péril l'équilibre social. Ce mouvement de criminologie réformatrice s'est développé en Europe occidentale sous le terme de défense sociale. Il a bénéficié dans la France de l'Entre-deux-guerres de lieux de débats (société générale des prisons, société médico-psychologique, société de médecine légale, académie de médecine, congrès de médecine mentale, congrès de médecine légale...), de théoriciens (Toulouse, Schiff, etc.) et de relais politiques qui ne furent toutefois jamais suffisants pour atteindre le stade de la réalisation législative, à la différence de beaucoup d'autres pays. Malgré l'échec de cette étape législative, ce moment ne doit pas être sous-estimé. La période qui sépare les deux guerres a en effet permis le rapprochement des communautés médicale et juridique sur les questions de maintien de l'ordre. La controverse sur le criminel y a été reléguée au second plan. Elle paraît même désormais bien dépassée, au profit de discussions sur la clinique des perversions constitutionnelles ou de l'apport de la psychanalyse à la médecine légale.

C'est à l'échelon des communautés professionnelles que le changement paraît le plus net. D'un côté, certains médecins voient dans la réforme législative la possibilité de réaliser l'horizon d'attente d'une biocratie dans laquelle ils seraient les grands ordonnateurs de l'hygiène publique. De l'autre, certains juristes acceptent plus facilement le savoir expertal indispensable à une individualisation de la peine qui paraît seule permettre de combattre la récidive. Quelles que soient leurs intentions, ces acteurs partagent un même souci de réforme, ils travaillent dans un cadre commun.

### **Nouvelles institutions, nouvelles méthodes ?**

Notre recherche a permis d'analyser quelques réalisations institutionnelles produites dans ce nouveau paradigme. C'est ainsi que la question des « aliénés criminels, vicieux ou difficiles », posée dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, semble trouver une solution dans l'ouverture en 1910 à Villejuif de la 3<sup>e</sup> section pour aliénés difficiles. Que ces derniers aient été internés suite à un non-lieu ou qu'ils aient été extraits provisoirement de prison pour être transférés à la 3<sup>e</sup> section, ces aliénés criminels, ces criminels aliénés ou ces aliénés vicieux placés aux frontières des territoires du médical et du pénal font en ce lieu l'objet d'une prise en charge

spécifique citée en exemple par les médecins qui l'administrent. Le Dr Paul Abély qualifie ainsi en 1932 cette section de « première réalisation en France d'une idée grandiose » consistant à réaliser « l'alliance de la criminologie et de la médecine ». Mais à bien y regarder, le traitement proposé n'est autre que le travail obligatoire qui « représente, à la section, le procédé idéal de discipline et de traitement et constitue la raison d'être de ce service spécial » (*ibid.*). Adopté par les aliénistes tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle afin de distraire leurs patients, le travail, gage thérapeutique à même de « changer la chaîne vicieuse des idées », s'impose également *stricto sensu* comme un moyen de disciplinarisation, ici plus qu'ailleurs et autant que dans une maison centrale. Dès 1910, le Dr Henri Colin soulignait que le travail à la 3<sup>e</sup> section ne devait pas être considéré « à titre de distraction » ou « d'amusement » mais organisé également « de façon à compenser dans la plus large mesure possible, les frais occasionnés par leur assistance par la fabrication d'objets destinés à être vendus ». Astreints à travailler toute la journée, les internés de la 3<sup>e</sup> section percevaient un pécule supérieur à celui des autres asiles, pécule considéré par le médecin chef comme « l'un des principaux stimulants qui les encourage à bien se tenir ». Praticqué jusqu'aux années 1950, le travail à la 3<sup>e</sup> section apparaissait également comme un préalable nécessaire vers un retour à la vie civile en cela qu'il réinscrivait l'individu dans une perspective sociale. Parmi les nombreuses observations dont les internés font l'objet, leur aptitude au travail conditionnera nombre de sorties ainsi que le montre l'étude des dossiers d'internés, ce alors que quelques-uns, qualifiés de « meneurs » tenteront d'opposer des refus individuels ou collectifs au quotidien thérapeutique dans les ateliers de la 3<sup>e</sup> section. On voit par cet exemple que les théorisations réformatrices entremêlent réflexions cliniques et réflexes disciplinaires. De fait, la rhétorique réformatrice est consubstantielle à l'histoire de la justice. Toute institution nouvellement prend valeur de « modèle » à création, pour suivre ensuite une courbe descendante menant à un discours de répulsion, de dénonciation publique et de honte morale qui la voue à une destruction certaine. La durée du scénario varie selon de nombreux facteurs. Notre programme a notamment mis en valeur le cas des petites prisons citadines, avec l'exemple de la maison d'arrêt du Havre, évacuée et totalement détruite en 2011 mais dont la visite virtuelle en ligne sur Criminocorpus permet de garder la mémoire. La perception des détenus face à ces changements a pu être abordée à travers le filtre des journaux réalisés en détention<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> Ces journaux ont été scannés et ont fait l'objet de plusieurs articles publiés sur criminocorpus (voir

## **L'impact de la guerre : l'exemple de la relégation et de la justice des mineurs**

L'un des moments critiques de notre période est la Seconde Guerre mondiale. Il convenait de se demander si celle-ci avait provoqué un élan de réforme en appréciant les ruptures et les continuités à l'œuvre.

Du côté des ruptures, il est certain que la Libération a sonné la fin de la peine de relégation outre-mer. L'exil des relégués avait permis pendant près d'un demi-siècle de débarrasser commodément la métropole d'une partie de sa délinquance, jugée la plus "dangereuse" mais ce processus lancé, l'hypothèse alternative d'un retour sur le sol métropolitain de cette population pénale rencontrait de fortes réticences. Le faible nombre de places en établissements pénitentiaires, mais également la représentation que nourrissaient les autorités à l'égard des récidivistes "incorrigibles" inclinaient au maintien de son application en Guyane. Si l'abolition de la transportation en Guyane fut acquise en décembre 1938, il fallut bien attendre l'épreuve de la Seconde Guerre mondiale, période durant laquelle un grand nombre de relégués trouvèrent la mort du fait de l'extrême sévérité du régime auquel ils sont soumis, pour que la décision soit prise, sous la pression de différents acteurs, de mettre un terme à leur envoi en Guyane. Un lent processus de retour se mit alors en place et des réfugiés d'Europe centrale prirent peu à peu la place des relégués libérés dans les camps de Guyane.

Pour entrer plus finement dans l'analyse des ruptures et des continuités, il faut prendre l'exemple de la justice des mineurs. L'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante est en effet un excellent marqueur puisque ce texte a été associé à la création et à l'identité professionnelle de la direction de l'éducation surveillée, dans le but de créer les conditions institutionnelles d'une prise en charge spécifique des mineurs de justice, jusqu'ici gérés par l'administration pénitentiaire. L'ordonnance du 2 février 1945 peut être considérée comme un texte de rupture en ce qu'elle redéfinit les rapports que la société entretient avec une fraction de ses enfants et de sa jeunesse. Elle bouscule en effet la hiérarchie du droit pénal des mineurs et rend possible certaines transformations même si elle ne les inscrit pas formellement dans le marbre de la loi. Mais l'Ordonnance du 2 février est aussi un texte conjoncturel. La Libération, note Sarah Fishman, « *a fourni aux partisans de la réforme de la législation sur la délinquance juvénile une table rase. Mais en fait, les éléments de continuité,*

---

rubrique E2).

de la troisième République au gouvernement provisoire, sont nombreux, tant en ce qui concerne la réponse de l'État à la délinquance juvénile qu'en ce qui concerne le travail des spécialistes en la matière<sup>6</sup>. » De fait, l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante vient clore un processus amorcé dès les années 1880, voire au regard de certains aspects, sous les monarchies constitutionnelles du premier XIX<sup>e</sup> siècle ou même dans les débats de l'Assemblée constituante de 1791. Elle incorpore des pans du droit des mineurs déjà en place et achève certaines constructions juridiques et certains dispositifs judiciaires largement ébauchés, notamment par la loi du 22 juillet 1912 sur les tribunaux pour enfants et adolescents et la liberté surveillée<sup>7</sup>. L'exposé des motifs ne manque pas d'ailleurs de se référer à ce texte cité cinq fois. Elle reprend aussi plusieurs dispositions de la loi du 27 juillet 1942, à commencer par son titre « loi relative à l'enfance délinquante »<sup>8</sup>. L'exposé des motifs mentionne bien la loi de l'État français, mais pour dire qu'elle est abrogée. Les « emprunts » fait à ce texte ne sont donc pas mis en avant, mais certains juristes les relèvent dans leur commentaire<sup>9</sup>. Cette historicité concerne presque tous les aspects de l'ordonnance du 2 février 1945 depuis la spécialisation des magistrats jusqu'à la définition de la minorité pénale et du public concerné, en passant par les particularités procédurales et la liberté surveillée.

### **L'observation : une criminologie de praticiens**

Si la réforme de la justice des mineurs est engagée dès 1945 par un texte de loi, celle de la justice des majeurs a pris une toute autre voie, portée par des expérimentations de terrain qui ont été reconnues par voie de circulaires, dans l'attente d'une consécration législative qui n'est pas venue. Ces réalisations ont toutes été inspirées par la volonté de créer un parcours d'exécution des peines progressif et individualisé grâce à des établissements spécialisés et le développement du milieu ouvert. La phase d'observation du détenu apparaissait déterminante pour cette nouvelle criminologie pratique.

La principale réalisation de ce mouvement fut le Centre national d'orientation (CNO). Créé en 1950 au sein de la prison de Fresnes, ce lieu permet de pratiquer des examens médico-

---

<sup>6</sup> Sarah Fishman, « La délinquance juvénile dans la France de Vichy », dans Sarah Fishman, Laura Lee Downs, Ionnis Sinanoglou, Leonard V. Smith, Robert Zaretsky, (dir.), *La France de Vichy. Autour de Robert O. Paxton*, Bruxelles, Complexe, 2004, p. 232

<sup>7</sup> JO du 25 juillet 1912, *Duvergier*, tome 12, 1912, p. 493-506.

<sup>8</sup> JO du 13 août 1942, p. 2778, rec. JO du 25 août 1942, p. 2898 ; *Bulletin législatif Dalloz*, Paris, 1942, p. 418-421

<sup>9</sup> Joseph Magnol, « L'ordonnance du 2 février 1945 sur l'enfance délinquante », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 1946, n° 1, p. 7-38 cite 15 fois la loi du 27 juillet 1942 et 13 fois celle du 22 juillet 1912.



psychologiques et sociaux sur des détenus condamnés à de longues peines. Ce temps d'observation pendant un stage de six semaines vise à déterminer l'orientation au sein des différentes prisons réformées ou non, l'observation et l'évaluation de la dangerosité de ces personnes. Plusieurs formes de dangerosité ont été progressivement prises en compte afin de concevoir des parcours carcéraux adaptés à leur personnalité et pour prévenir la récidive. Les missions de cette institution aujourd'hui baptisée « Centre national d'Évaluation (CNE) » se sont donc élargies et les observations pluridisciplinaires se sont affinées au fil d'une histoire de plus de soixante années. Le CNO a évolué au fil des politiques pénales afin de mettre en commun des compétences pluridisciplinaires pour orienter, mais aussi pour observer et évaluer des détenus condamnés à de longues peines. L'analyse des dossiers des « détenus-stagiaires » a permis de révéler les non-dits de ces missions, les tâtonnements et les exclusions, les stéréotypes des observateurs comme les évolutions de la population observée. Individualiser les peines pour réinsérer au mieux fut l'objectif initial tout en préservant la société des risques de récidive.

Plus exactement, cette lecture d'archives révèle que l'évolution des méthodes et des critères d'évaluation est fortement dépendante du contexte judiciaire, de l'attention que les pouvoirs publics entendent porter à la lutte contre la criminalité mais surtout de la personnalité des condamnés reçus au CNO/CNE. En effet, c'est précisément la diversité des profils de détenus accueillis dans cette structure qui a influencé les méthodes de travail des professionnels par la prise en compte de critères spécifiques dans la démarche d'observation ou d'évaluation. Selon les époques, les périodes, l'accent est porté sur le repérage de caractéristiques (*nature du crime, âge du détenu, personnalité de la personne placée sous main de justice, milieu ou culture d'origine, comportement en détention*) définissant un profil particulier de détenus ou de dangerosité (*délinquant d'habitude du milieu, délinquant dit « ethnique », personnalité criminelle...*).

Progressivement, les professionnels de l'observation criminologique se sont façonné un véritable savoir empirique sur le crime et la personnalité criminelle. Soumis à l'évolution des missions CNO/CNE (*orientation, observation et évaluation*), cette criminologie de terrain ne cesse de se perfectionner, et est ainsi mis en pratique dans la rencontre avec les détenus en stage au CNO/CNE, dans la constitution de dossiers plus étoffés et riches d'informations, dans la production d'écrits dans lesquels se repèrent des ajustements ou affinements des

critères de dangerosité, une distinction de types de dangerosité (pénitentiaire, psychiatrique ou criminologique), une approche pluridisciplinaire de plus en plus constante.

## **C.7 CONCLUSIONS**

### **Un tournant dans une dynamique d'acculturation**

L'évaluation de la personnalité et de la situation du justiciable est devenu au XX<sup>e</sup> siècle un critère essentiel dans la détermination des modalités d'exécution de la peine. Initialement inscrite dans une perspective d'individualisation, l'évaluation du risque de récidive a opéré un glissement progressif induit par le mouvement plus général de rationalisation des pratiques.

Certains considèrent que la France connaît un certain retard sur ces questions d'évaluation, le jugement professionnel non structuré restant prédominant dans les méthodes d'évaluation des agents. La place réservée à l'évaluation aux stades pré-sentenciel et sentenciel reste marginale. Mais l'importance de cette phase d'analyse préalable et continue a été progressivement consacrée au stade post-sentenciel. Il est désormais admis que la détermination des modalités de suivi d'un condamné doit reposer sur une évaluation préalable aux fins de mieux prévenir la récidive. La prévention de la récidive constitue un objectif essentiel de la politique pénale et pénitentiaire. Fondement originel de l'institutionnalisation des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, elle constitue désormais la « *finalité de l'action des S.P.I.P.* ». Les méthodes d'évaluation des agents de probation français ont ainsi été modifiées. Afin d'harmoniser les pratiques, mais également de consacrer les compétences en matière d'expertise des agents, la Direction de l'Administration a élaboré en novembre 2011 un nouvel outil : le Diagnostic à Visée Criminologique. Outil hybride, son introduction s'est heurtée à de profondes résistances de la part des personnels. Ceux-ci ont ainsi émis diverses critiques suite à l'introduction de cet outil, critiques qui rejoignent ici les limites déjà énoncées de ces instruments. L'introduction des instruments actuariels s'inscrit en effet dans le mouvement de la Nouvelle Pénologie qui propose une nouvelle conception de la prévention de la récidive. La rationalisation des méthodes d'évaluation conduit ainsi à un glissement progressif des enjeux de l'évaluation. Il ne s'agit plus de comprendre les causes individuelles de la délinquance et d'individualiser les

modalités de suivi mais de gérer les risques que présente le condamné. En France, ce débat prend une acuité particulière dans le contexte de réactivation conjoint du concept de dangerosité. Il concerne ainsi non pas uniquement les personnels d'insertion et de probation, mais également l'ensemble des professionnels pouvant évaluer le profil de condamné. Les outils d'évaluation développés à l'étranger ne portent pourtant pas sur la dangerosité mais bien sur le risque de récidive. La confusion induite par la notion de dangerosité tend à complexifier un débat pourtant nécessaire sur les outils et méthodes d'évaluation des condamnés par les professionnels français tant pénitentiaires que médicaux.

Le recours à l'histoire permet d'inscrire ce débat dans une perspective bien plus large et ancienne. Suivant l'analyse de Jean Danet pour rassembler ces initiatives dans un « tournant pénal », notre recherche collective contribue à inscrire ce tournant dans un processus d'acculturation des sciences au juridique amorcée depuis les premières formulations conceptuelles de la défense sociale, au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>.

## C.8 RÉFÉRENCES

### Références des corpus et outils mis en ligne (hors articles et expositions)

1. LEGISETUDE/ Ordonnance du 2 février 1945 sur la justice des mineurs, toutes versions de 1945 à nos jours :

<https://criminocorpus.org/outils/16549/>

2. STATPEN/ Statistiques pénitentiaires de la France

<https://criminocorpus.org/statpen/1900-1945/>

<https://criminocorpus.org/statpen/1953-1966/>

<https://criminocorpus.org/statpen/2000-2007/>

<https://criminocorpus.org/statpen/2008-2013/>

3. SOURCES / Code des prisons (1670-1967)

<https://criminocorpus.org/bibliotheque/collections/4/>

4. SOURCES / Rapports annuels de l'Éducation surveillée (1947-1966)

<https://criminocorpus.org/sources/16859/>

---

<sup>10</sup>. Jean Danet, *Justice pénale, le tournant*, Paris, Folio, 2006.

5. SOURCES / Rapports annuels de l'Administration pénitentiaire (1945-1991)  
<https://criminocorpus.org/bibliotheque/collections/3/>

6. OUTILS / Jean-Lucien Sanchez. Les relégués internés au pénitencier de Saint-Jean-du-Maroni, 2013  
 URL : <https://criminocorpus.org/outils/16798/>

7. OUTILS/ Jean-Lucien Sanchez. Histoire de la récidive en France (1790-2011), 2013  
 URL : <https://criminocorpus.org/outils/16636/>

8. VISITE VIRTUELLE / Maison d'arrêt du Havre  
<https://criminocorpus.org/visite/prisons/lehavre>

## D LISTE DES LIVRABLES

*Quand le projet en comporte, reproduire ici le tableau des livrables fourni au début du projet. Mentionner l'ensemble des livrables, y compris les éventuels livrables abandonnés, et ceux non prévus dans la liste initiale.*

Date de livraison	N°	Titre	Nature (rapport, logiciel, prototype, données, ...)	Partenaires (souligner le responsable)	Commentaires
2012	1	Ordonnance du 2 février 1945, toutes versions de 1945 à nos jours	Données structurées avec outil de traitement	Centre A. Koyré (M. Renneville), U de Rouen (Sophie Victorien) et <u>Jean-Jacques Yvorel</u>	Outil spécifique : Legisetude
2013	2	H. Colin, Les aliénés devant la justice/en prison (1902)	Imprimé en ligne	BU-Santé, Centre A. Koyré ( <u>Véronique Fau-Vincenti</u> )	
2013	3	Rapports annuels de l'Administration pénitentiaire	Idem	ENAP, Centre A. Koyré ( <u>Marc Renneville</u> )	
2014	4	Rapports annuels de l'éducation surveillée	idem	EN-PJJ (Jean-Jacques Yvorel), Centre A. Koyré ( <u>Marc Renneville</u> )	
2014	5	Code des prisons	Idem	ENAP, CAK ( <u>M. Renneville</u> )	
2014	6	Statistiques pénitentiaires	Sélection de données structurées avec outil de traitement	ENAP, DAP, Centre A. Koyré, CESDIP ( <u>Bruno Aubusson de Cavarlay</u> )	Outil spécifique : Statpen
2014	7	Visite virtuelle de la prison du Havre	Document multimédia	Univ de Rouen (Jean-Claude Vimont), ministère de la justice, Centre A. Koyré ( <u>M.</u>	

Date de livraison	N°	Titre	Nature (rapport, logiciel, prototype, données, ...)	Partenaires (souligner le responsable)	Commentaires
				Renneville)	

## E IMPACT DU PROJET

*Ce rapport rassemble des éléments nécessaires au bilan du projet et plus globalement permettant d'apprécier l'impact du programme à différents niveaux.*

### E.1 INDICATEURS D'IMPACT

#### **Nombre de publications et de communications (à détailler en E.2)**

*Comptabiliser séparément les actions monopartenaire, impliquant un seul partenaire, et les actions multipartenaires résultant d'un travail en commun.*

**Attention** : éviter une inflation artificielle des publications, mentionner uniquement celles qui résultent directement du projet (postérieures à son démarrage, et qui citent le soutien de l'ANR et la référence du projet).

		Publications multipartenaires	Publications monopartenaire
International	Revue à comité de lecture		
	Ouvrages ou chapitres d'ouvrage		
	Communications (conférence)		
France	Revue à comité de lecture		
	Ouvrages ou chapitres d'ouvrage		
	Communications (conférence)		
Actions de diffusion	Articles vulgarisation		
	Conférences vulgarisation		
	Autres		

#### **Autres valorisations scientifiques (à détailler en 0)**

*Ce tableau dénombre et liste les brevets nationaux et internationaux, licences, et autres éléments de propriété intellectuelle consécutifs au projet, du savoir faire, des retombées diverses en précisant les partenariats éventuels. Voir en particulier celles annoncées dans l'annexe technique).*

	Nombre, années et commentaires (valorisations avérées ou probables)
Brevets internationaux obtenus	
Brevet internationaux en cours d'obtention	
Brevets nationaux obtenus	
Brevet nationaux en cours d'obtention	
Licences d'exploitation (obtention / cession)	
Créations d'entreprises ou essaimage	
Nouveaux projets	2 projets, l'un probable suivant appel à contributions, le

<b>collaboratifs</b>	second certain, sous forme de séminaire
<b>Colloques scientifiques</b>	Trois colloques, 2011 et 2014
<b>Autres (préciser)</b>	

## E.2 LISTE DES PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS

Répertorier les publications résultant des travaux effectués dans le cadre du projet. On suivra les catégories du premier tableau de la section **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** en suivant les normes éditoriales habituelles. En ce qui concerne les conférences, on spécifiera les conférences invitées.

Liste des publications multipartenaires (résultant d'un travail mené en commun)		
International	Revue à comité de lecture	1. 2.
	Ouvrages ou chapitres d'ouvrage	1. M. Renneville, « Lombroso in France : a paradoxical reception » in P. Knepper and P.-J. Ystehede (eds), <i>Lombroso and his Legacy</i> , Oxford, Routledge, 2013, p. 281-292. 2.
	Communications (conférence)	1. 2.
France	Revue à comité de lecture	1. 2.
	Ouvrages ou chapitres d'ouvrage	1. M. Renneville et J.-C. Vimont, « Fichage, identification et photographie dans les prisons (1860-1950) » in <i>Fichés ? Photographie et identification 1850-1950</i> , Paris, Perrin, 2011, p. 71-78. 2. Jean-Lucien Sanchez, <i>À perpétuité. Relégués au bagne de Guyane</i> , préface de Marc Renneville, Paris, Vendémiaire, 2013, 380 p.
	Communications (conférence)	1. De 2010 à 2012, l'Université de Rouen a accueilli le séminaire de l'équipe et l'a proposé aux étudiants de master d'histoire de cette université. Vingt séances ont été organisées avec plus de quarante intervenants du champ de l'histoire pénale. Plus de 700 personnes ont assisté. Grâce à un BQR, toutes ces séances ont été filmées et sont proposées en ligne sur le site de l'Université de Rouen : <a href="http://www.univ-rouen.fr/audio/index.php?vid=160">http://www.univ-rouen.fr/audio/index.php?vid=160</a> (2010/2011) et <a href="http://www.univ-rouen.fr/audio/index.php?vid=249">http://www.univ-rouen.fr/audio/index.php?vid=249</a> (2011/2012) 2. Un second séminaire a été ouvert durant l'année ouverte en 2010-2011 sur une thématique plus précise (psychiatrie et justice pénale depuis 1945) à Sciences Po Paris. Séminaire commun Sciences Po/EHESS : <a href="http://criminocorpus.hypotheses.org/2367">http://criminocorpus.hypotheses.org/2367</a> 3. J. Arlaud, C. Carlier, C. Louveau, M. Renneville, J.-C. Vimont, Patrimoine et histoire. Les prisons ferment aussi : Rennes. Le Havre, <i>Séminaire de recherche (ANR) Justice, sciences et peines au XX<sup>e</sup> siècle</i> , université de Rouen, 10 novembre 2010. 4. B. Aubusson de Cavarlay et A. Kensey, Statistiques pénitentiaires et récidive, <i>Séminaire de recherche (ANR) Justice, sciences et peines au XX<sup>e</sup> siècle</i> , université de Rouen, 24 novembre 2010. 5. B. Aubusson de Cavarlay « Numériser les statistiques pénitentiaires. Enjeux et questions » (M. Renneville discutant), journée d'études « Technologies érudites de mise à disposition des savoirs : démarches actuelles et mises en perspective historique », Paris, Centre A. Koyré, 9 novembre 2011.

		<ol style="list-style-type: none"> <li>6. H. Bellanger et M. Renneville, « Le soin en prison, entre histoire et mémoire(s) », journées d'études « Psychiatrie et prison. La question du soin aux personnes détenues », ENS de Lyon, 3-4 février 2011. <a href="http://triangle.ens-lyon.fr/spip.php?article1826">http://triangle.ens-lyon.fr/spip.php?article1826</a></li> <li>7. C. Dole-Louveau et C. Carpentier, « D'une visite réelle à une visite virtuelle : la maison d'arrêt du Havre. Enjeux et méthode », <i>Colloque (ANR) Savoirs, politiques et pratiques de l'exécution des peines en France au XX<sup>e</sup> siècle</i>, Centre d'Histoire de Sciences Po, 26 mars 2014.</li> <li>8. M. Renneville, S. Victorien et J-C. Vimont, « Présentation du programme de recherche ANR Sciencepeine et du portail Criminocorpus », <i>Séminaire de recherche (ANR) Justice, sciences et peines au XX<sup>e</sup> siècle</i>, université de Rouen, 27 octobre 2010.</li> <li>9. J-L Sanchez et J-C Vimont, Conférence sur la relégation des récidivistes en Guyane française donnée à la Direction de l'Administration Pénitentiaire, Paris, 25 mai 2010.</li> <li>10. M. Renneville, Synthèse de clôture, Colloque international « Un siècle de rattachement de l'administration pénitentiaire. 1911-2011 », École nationale d'administration pénitentiaire, Agen, 7-9 décembre 2011.</li> <li>11. M. Renneville et S. Victorien, « Les dossiers des mineurs délinquants : les rapports des experts "expertisés" », <i>Séminaire de recherche (ANR) Justice, sciences et peines au XX<sup>e</sup> siècle</i>, université de Rouen, 24 octobre 2012.</li> <li>12. J-J Yvorel, « Le moment 45. Sur la mise en place de l'ordonnance de 45 relative à l'enfance délinquante » <i>Séminaire de recherche (ANR) Justice, sciences et peines au XX<sup>e</sup> siècle</i>, université de Rouen, 26 janvier 2010.</li> <li>13. Table ronde : L'ordonnance du 2 février 1945. Mythe, réformes et pratiques, de la Libération à nos jours. Sciences Po Paris, 12 avril 2013. <a href="http://criminocorpus.hypotheses.org/4439">http://criminocorpus.hypotheses.org/4439</a></li> <li>14. J-C Vimont et N. Derasse, « Observer pour orienter et évaluer. Le CNO-CNE de Fresnes de 1950 à 2010 », <i>Colloque (ANR) Savoirs, politiques et pratiques de l'exécution des peines en France au XX<sup>e</sup> siècle</i>, Centre d'Histoire de Sciences Po, 25 mars 2014.</li> </ol>
Actions de diffusion	Articles de vulgarisation	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. M. Renneville et J-L. Sanchez, « Meurtri, étudié : le corps des bagnards », à paraître dans n° spécial de L'Histoire sur les bagnes (été 2014)</li> <li>2.</li> </ol>
	Conférences de vulgarisation	<ol style="list-style-type: none"> <li>1.</li> <li>2.</li> </ol>
	Autres	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. C. Carlier, M. Renneville, membres du comité scientifique de l'exposition « L'impossible photographie. Prisons parisiennes. 1851-2010 », Musée Carnavalet-Histoire de Paris, février-juillet 2010.</li> <li>2. C. Carlier, C. Prade et M. Renneville, « Brève histoire des prisons de Paris, de la prise de la Bastille à l'ouverture de Fresnes », Criminocorpus, 2010. <a href="http://www.criminocorpus.cnrs.fr/article649.html">http://www.criminocorpus.cnrs.fr/article649.html</a></li> </ol>

Liste des publications monopartenaires (impliquant un seul partenaire)



International	Revue à comité de lecture	1. 2.
	Ouvrages ou chapitres d'ouvrage	1. M. Renneville, « Beccaria est-il soluble dans l'anthropologie criminelle ? Présence et usages de Cesare Beccaria dans les Archives de l'anthropologie criminelle (1886-1914) », Colloque international sur la postérité de Beccaria, Université de Genève, 21-23 février 2012, à paraître aux PUR.
	Communications (conférence)	1. M. Renneville, « L'observation et le traitement des délinquants dans les prisons françaises », Séminaire de recherche en Histoire (prof. Xavier Rousseaux), Université libre de Bruxelles, 19 décembre 2011. 2. M. Renneville, « Comment la justice gère-t-elle les cas de folie criminelle ? », Palais de la Rumine (bibliothèque de Lausanne), 6 mars 2013. 3. M. Renneville, « Exploring the History of French Criminology, 1885-1939: the Case of the Archives d'Anthropologie Criminelle, University of Valencia, Seminar, 10 mars 2014, à paraître 4. J-L Sanchez, Intervention dans le cadre de la 59 <sup>e</sup> conférence de la Society for French Historical Studies, « Nature and Technology in French History », organisée par le Massachusetts Institute of Technology et l'Université de Harvard (Jeff Ravel et Mary Lewis, co-organisateur). Panel portant sur la thématique du bagne colonial de la Guyane française et constitué de : Dominique Kalifa, Professeur d'histoire contemporaine à l'Université Panthéon-Sorbonne Paris I (Président) ; Marine Coquet, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (Intervenante) ; Denise Rodriguez, Université de Penn Sate (Intervenante) ; Jean-Lucien Sanchez, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (Intervenant) ; Erica Foss, Boston College (Discutante). Université de Cambridge, Massachusetts, Etats-Unis. 5. 13-14/06/2012 : Participation à la conférence Global convict labour, 1500-2010, à l'International Institute for Social History, Amsterdam, Pays-Bas.
France	Revue à comité de lecture	1. J-L Sanchez, « La douloureuse histoire du forçat innocent Philibert Gaucher », <i>Criminocorpus, revue hypermédia</i> [En ligne], Les bagnes coloniaux, Articles, mis en ligne le 16 mars 2011, URL : <a href="http://criminocorpus.revues.org/338">http://criminocorpus.revues.org/338</a> 2. « L'anthropométrie au service de l'identification des récidivistes : l'exemple de la relégation en Guyane française », <i>Criminocorpus, revue hypermédia</i> [En ligne], Bertillon, bertillonage et polices d'identification, Articles, mis en ligne le 12 mai 2011, URL : <a href="http://criminocorpus.revues.org/365">http://criminocorpus.revues.org/365</a> 3. « Les incorrigibles du bagne colonial de Guyane. Genèse et application d'une catégorie pénale », <i>Genèses. Sciences sociales et histoire</i> , 2013, 91, pp. 71-95. 4. « La relégation des femmes récidivistes en Guyane française, 1887-1907 », <i>Crime, Histoire &amp; Sociétés/Crime, History &amp; Societies</i> , 2013, 17, pp. 77-100. 5. V. Fau-Vincenti « Aux sources du concept d'aliénés difficiles » - Publié dans <i>Santé mentale</i> , n°154, janvier 1911, pp 16-19. 6. S. Victorien, « " L'Affaire Polac " : Chronique d'une dénonciation de la violence institutionnelle », in <i>Revue d'histoire de l'enfance irrégulière (RHEI)</i> , « Les " bagnes

		<p>d'enfants " en question. Campagnes médiatiques et institutions éducatives », sous la direction de Jean-Jacques Yvorel, n° 13, décembre 2011, p. 101-116.</p> <p>7. J-C Vimont, « "Green eyes" L'exécution des peines au féminin (1930-1960) : Sylvie Paul, délinquante récidiviste du XX<sup>e</sup> siècle », <i>Criminocorpus, revue hypermédia</i> [En ligne], <i>Varia</i>, Articles, mis en ligne le 13 janvier 2014, URL : <a href="http://criminocorpus.revues.org/2634">http://criminocorpus.revues.org/2634</a></p> <p>8. J-C Vimont, « Un ado condamné à mort en 1975. L'affaire Bruno T. au milieu des années soixante-dix » <i>Criminocorpus, revue hypermédia</i> [En ligne], <i>Varia</i>, Articles, mis en ligne le 20 février 2014, URL : <a href="http://criminocorpus.revues.org/2673">http://criminocorpus.revues.org/2673</a></p> <p>9. J-J Yvorel, <i>Revue d'histoire de l'enfance irrégulière (RHEI)</i>, n° 13, décembre 2011 « Les " bagnes d'enfants " en question. Campagnes médiatiques et institutions éducatives », direction du numéro et Présentation du dossier, p. 15-23</p> <p>10. J-J Yvorel, « C'est la faute aux parents... Délinquance juvénile, famille et justice au XIX<sup>e</sup> siècle », <i>Dialogue. Recherche sur le couple et la famille</i>, n° 194, 4<sup>ème</sup> trimestre 2011, p. 9-20.</p> <p>11. J-J Yvorel, « Le discernement : construction et usage d'une catégorie juridique en droit pénal des mineurs. » <i>Recherches familiales</i>, n° 9, février 2012, p. 153-162.</p>
	Ouvrages ou chapitres d'ouvrage	<p>1. C. Carlier, « Prisons de Paris. Une photographie des photographies » in L'impossible photographie. Prisons parisiennes. 1851-2010, Paris-Musées, 2010, p. 174-181.</p> <p>2. V. Fau-Vincenti, « Les prémices des UMD, du quartier de Gaillon à la création de la 3<sup>e</sup> section de l'hôpital de Villejuif 1876-1912 », dans Laurence Guignard, Hervé Guillemain, Stéphane Tison (dir.), <i>Expériences de la folie. Criminels, soldats, patients en psychiatrie (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)</i>, Rennes, PUR, 2013, p. 79-89.</p> <p>3. « Corps en guerre, raison désaxée » ? dans Laurence Guignard, Hervé Guillemain, Stéphane Tison (dir.), <i>Expériences de la folie. Criminels, soldats, patients en psychiatrie (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)</i>, Rennes, PUR, 2013, p.153-162.</p> <p>4. M. Renneville, « Paris, capitale du portrait judiciaire. 1885-1914 » in L'impossible photographie. Prisons parisiennes. 1851-2010, Paris-Musées, 2010, p. 164-173.</p> <p>5. « Le bertillonage dans l'univers carcéral » in Pierre Piazza (dir.), <i>Aux origines de la police scientifique. Alphonse Bertillon, précurseur de la science du crime</i>, Paris, Karthala, 2011, p. 168-187.</p> <p>6. « Entre deux Cesare. Le droit de punir à l'aune de la science » in F. Chauvaud (dir.), <i>Le droit de punir du siècle des Lumières à nos jours. Deux siècles de justice pénale. Approches croisées</i>, Presses universitaires de rennes, 2012, p. 85-97.</p> <p>7. J-L Sanchez, « Les convois de forçats en direction des bagnes coloniaux : l'exemple du Martinière », in Pierre Prétou (dir.), <i>Fureur et cruauté des capitaines en mer</i>, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012, pp. 236-251.</p> <p>8. S. Victorien, « Jeunesses malheureuses, jeunesses dangereuses. La prise en charge de l'enfance inadaptée par le secteur associatif en Seine-Maritime (1945-milieu des années 1980) », in <i>Mémoires de la protection sociale en Normandie</i>, n° 9, décembre 2010, p. 27-46.</p> <p>9. « La correspondance dans les dossiers des jeunes gens de l'Éducation surveillée », dans Ludivine Bantigny et Jean-</p>

		<p>Claude Vimont (dir.), <i>Sous l'œil de l'expert. Les dossiers judiciaires de personnalité</i>, Rouen, PURH, 2010, p. 123-132.</p> <p>10. <i>Jeunesses malheureuses, jeunesses dangereuses. L'éducation spécialisée en Seine-Maritime depuis 1945</i>, Rennes, PUR, 2011, 318 p.</p> <p>11. « Grandir dans un quartier insalubre de Rouen : quelles perspectives après-guerre ? », in Corinne BOUILLOT (dir.), <i>La Reconstruction en Normandie et en Basse-Saxe après la Seconde Guerre mondiale. Histoire, mémoires et patrimoines de deux régions européennes</i>, Rouen, Publications des Universités de Rouen et du Havre (PURH), collection « Histoire &amp; Patrimoines », 2013, p. 253-267.</p> <p>12. J-C Vimont, « Réinsérer les récidivistes relégués : une mission impossible ? », in F. Chauvaud (dir.), <i>Le droit de punir du siècle des Lumières à nos jours. Deux siècles de justice pénale. Approches croisées</i>, Presses universitaires de rennes, 2012, p. 127-139.</p> <p>13. « La cellule ou le dortoir, la fermeture de la maison d'arrêt du Havre », Criminocorpus, 2010, <a href="http://www.criminocorpus.cnrs.fr/article644.html">http://www.criminocorpus.cnrs.fr/article644.html</a></p> <p>14. « Les dossiers judiciaires de personnalité et la Réforme pénitentiaire (1945-1970 » dans Ludivine Bantigny et Jean-Claude Vimont (dir.) <i>Sous l'œil de l'expert</i>, Rouen, Presses universitaires de Rouen et du Havre (PURH), 2010.</p> <p>15. J-J Yvorel, (avec Sébastien Le Pajolec) « Du Gamin de Paris au jeune des banlieues. Évolution d'un stéréotype » dans Myriam Tsikounas (dir.), <i>Imaginaires urbains du Paris romantique à nos jours</i>, 2011, Paris, Le manuscrit, p. 191-246.</p> <p>16. J-J Yvorel, « La peur du mineur délinquant », dans Frédéric Chauvaud (dir.), <i>L'ennemie intime. La peur : perceptions, expressions, effets</i>, Rennes, PUR, 2011, p. 167-175</p> <p>17. J-J Yvorel « Les mineurs et la justice pénale ou pourquoi condamne-t-on plus sévèrement les enfants ? » dans Frédéric Chauvaud (dir.), <i>Le droit de punir du siècle des lumières à nos jours</i> » Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 99-110.</p>
	<p>Communications (conférence)</p>	<p>1. B. Aubusson de Cavarlay, « L'aménagement des peines : compter autrement ? Perspectives de long terme », Criminocorpus [En ligne], L'aménagement des peines privatives de liberté : l'exécution de la peine autrement (Paris, 3-4 novembre 2011), Les aménagements de peine : notions, évolutions et évaluations, mis en ligne le 13 septembre 2013. URL : <a href="http://criminocorpus.revues.org/2477">http://criminocorpus.revues.org/2477</a></p> <p>2. « Du bon usage des chiffres. Compter et représenter la population carcérale en France, Séminaire de recherche (ANR) Justice, sciences et peines au XX<sup>e</sup> siècle, université de Rouen, 4 avril 2012.</p> <p>3. « Statpeine : les statistiques pénitentiaires à l'épreuve du temps », <i>Journée d'étude (ANR) Sciences, savoirs et politiques de l'exécution des peines</i>, Centre A. Koyré Paris, 11 juin 2013.</p> <p>4. « Statistiques pénitentiaires et parc carcéral, entre désencombrement et sur-occupation : la gestion des effectifs détenus, des mots aux indicateurs chiffrés. Régime cellulaire, régime progressif, régime de crise (1900-1995) », <i>Colloque (ANR) Savoirs, politiques et pratiques de l'exécution des peines en France au XX<sup>e</sup> siècle</i>, Centre d'Histoire de Sciences Po, 25 mars 2014.</p>

		<ol style="list-style-type: none"> <li>5. H. Bellanger, « La genèse du secteur de psychiatrie en milieu pénitentiaire (1945-1994), <i>Séminaire de recherche (ANR) Justice pénale et psychiatrie depuis 1945</i>, Sciences Po, 17 mars 2011.</li> <li>6. « Les directeurs d'établissements pénitentiaires depuis 1945 : générations et pratiques », <i>Séminaire de recherche (ANR) Justice, sciences et peines au XX<sup>e</sup> siècle</i>, université de Rouen, 9 novembre 2011.</li> <li>7. « Savoirs et pratiques de la psychiatrie en prison (1945-1995) », <i>Journée d'étude (ANR) Sciences, savoirs et politiques de l'exécution des peines</i>, Centre A. Koyré Paris, 11 juin 2013.</li> <li>8. « Des psychiatres en prison des Annexes aux SMPR (1945-1995) », <i>Colloque (ANR) Savoirs, politiques et pratiques de l'exécution des peines en France au XX<sup>e</sup> siècle</i>, Centre d'Histoire de Sciences Po, 25 mars 2014.</li> <li>9. C. Carlier, « L'architecture à l'épreuve des archives : les maisons d'arrêt en France (XIXe-XXe siècle) », <i>Séminaire de recherche (ANR) Justice, sciences et peines au XX<sup>e</sup> siècle</i>, université de Rouen, 29 février 2012.</li> <li>10. V. Fau-Vincenti, « Les prémices des UMD, du quartier de Gaillon à la création de la 3eme section de l'hôpital de Villejuif 1876-1912 ». <i>Journée d'études De la fureur à la dangerosité à l'université de Nancy</i>, 11 mars 2010.</li> <li>11. « Aux sources du concept d'aliénés difficiles » - Colloque du centenaire de l'UMD Henri Colin, De la sûreté aux soins – Hôpital PGV Villejuif– 2 décembre 2010.</li> <li>12. « La troisième section de l'asile de Villejuif pendant la Grande Guerre, 1914-1920 » Journée d'études organisée par la Serrep- Hôpital de Ville Evrard, décembre 2010.</li> <li>13. « De l'aliéné-criminel au malade difficile. La genèse oubliée des unités pour malades difficiles (1870-1910) », <i>Séminaire de recherche (ANR) Justice pénale et psychiatrie depuis 1945</i>, Sciences Po, 9 décembre 2010.</li> <li>14. « Paroles et écrits de détention dans l'histoire et la littérature du XIXe siècle », journée d'études : « Psychiatrie et prison ». ENS Lyon 3-4 février 2011.</li> <li>15. « Guérir le fou criminel. Aux origines de l'UMD Henri Colin », <i>Journée d'étude (ANR) Sciences, savoirs et politiques de l'exécution des peines</i>, Centre A. Koyré Paris, 11 juin 2013.</li> <li>16. « Valeur du travail à la 3<sup>e</sup> section de l'hôpital de Villejuif : entre thérapie et instrument disciplinaire ? », <i>Colloque (ANR) Savoirs, politiques et pratiques de l'exécution des peines en France au XX<sup>e</sup> siècle</i>, Centre d'Histoire de Sciences Po, 25 mars 2014.</li> <li>17. Annie Kensey, « Aménagements de peines et moindre récurrence », <i>Criminocorpus [En ligne]</i>, L'aménagement des peines privatives de liberté : l'exécution de la peine autrement (Paris, 3-4 novembre 2011), Les aménagements de peine : notions, évolutions et évaluations, mis en ligne le 30 septembre 2013, URL : <a href="http://criminocorpus.revues.org/2489">http://criminocorpus.revues.org/2489</a></li> <li>18. « Statistiques pénitentiaires et parc carcéral, entre désencombrement et sur-occupation : la gestion des effectifs détenus, des mots aux indicateurs chiffrés. Indicateurs de densité, durées de détention et types d'établissements (1996-2012) », <i>Colloque (ANR) Savoirs, politiques et pratiques de l'exécution des peines en France au XX<sup>e</sup> siècle</i>, Centre</li> </ol>
--	--	--

		<p>d'Histoire de Sciences Po, 25 mars 2014.</p> <p>19. M. Renneville, « Psychiatries et prisons au risque de l'histoire », Journée d'étude SMPR de Marseille, 24 juin 2010.</p> <p>20. « Criminologie, mesures de sûreté et dangerosité en France avant 1939 », Journée d'études, Sciences de l'homme, sciences de la punition. Réformes pénales et mesures de sûreté en Europe (1918-1939), Université de Rouen, 6 mai 2011</p> <p>21. « Vols et voleurs sous l'œil de l'expert. Le regard de Jean Dublineau (1935-1975) », Vols et voleurs à l'époque contemporaine. Images et perceptions », Journée d'études, Poitiers, Gerhico-Cerhilim. (Équipe Sociétés conflictuelles), 29 septembre 2011.</p> <p>22. « L'aménagement des peines privatives de liberté : une question de droit ? », L'aménagement des peines privatives de liberté : l'exécution de la peine autrement, Journées d'études internationales, Paris, Sciences Po, 3-4 novembre 2011.</p> <p>23. « La criminalité comme problème de santé publique », séminaire d'histoire de la médecine (P. Bourdelais), EHESS, 3 février 2012.</p> <p>24. Discutant avec Rafael Mandressi et Yves Cartuyvels « Usages sociaux des savoirs pré-neuroscientifiques », Journée d'étude « Les usages du cerveau », MSH Paris-Nord, New York University in Paris, 15 mai 2012.</p> <p>25. « Dire et prédire le criminel au XIXe siècle. La criminologie comme science d'anticipation », Savoirs et techniques d'anticipation. Prévision et organisation du futur, École d'été du programme ANR « Profutur », 27-30 août 2012.</p> <p>26. « Que tout change pour que rien ne change ? Aux origines de la judiciarisation de l'exécution des peines en France (1789-1958) », Criminocorpus [En ligne], L'aménagement des peines privatives de liberté : l'exécution de la peine autrement (Paris, 3-4 novembre 2011), Les aménagements de peine : notions, évolutions et évaluations, mis en ligne le 06 novembre 2013. URL : <a href="http://criminocorpus.revues.org/2517">http://criminocorpus.revues.org/2517</a></p> <p>27. « Criminologie à la peine. Psychiatrie et traitement pénitentiaire (1911-1950) », <i>Colloque (ANR) Savoirs, politiques et pratiques de l'exécution des peines en France au XX<sup>e</sup> siècle</i>, Centre d'Histoire de Sciences Po, 26 mars 2014.</p> <p>28. 21/06/2011 : Intervention lors de la journée Histoire contemporaine, déviances, justice. Journée d'hommage à Jean-Claude Farcy. Journée organisée par l'école doctorale Histoire moderne et contemporaine de Paris IV et Criminocorpus. Paris.</p> <p>29. J.-L. Sanchez, 14/12/2011 : Intervention dans le cadre du séminaire des doctorants de l'IRIS (EHESS). Participation à la table ronde "Frontières et migrations" discutée par Tanguy Villerbu, Maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université de La Rochelle. Paris.</p> <p>30. « Histoire et patrimoine des bagnes coloniaux du Maroni, en Guyane française », <i>Séminaire de recherche (ANR) Justice pénale et psychiatrie depuis 1945</i>, Sciences Po, 7 décembre 2011.</p> <p>31. « Bâtir au Maroni : le pénitencier de Saint-Jean-du-Maroni, 1887-1943 », <i>Journée d'étude (ANR) Sciences, savoirs et politiques de l'exécution des peines</i>, Centre A. Koyré Paris, 11</p>
--	--	--

		<p>juin 2013.</p> <p>32. « L'abolition de la relégation en Guyane française (1938-1953) », <i>Colloque (ANR) Savoirs, politiques et pratiques de l'exécution des peines en France au XX<sup>e</sup> siècle</i>, Centre d'Histoire de Sciences Po, 25 mars 2014.</p> <p>33. S. Victorien, « Jeunesses malheureuses, jeunesses dangereuses. La prise en charge de l'enfance inadaptée par le secteur associatif en Seine-Maritime (1945-milieu des années 1980) », conférence organisée par La Société libre d'émulation de la Seine-Maritime, Rouen, 26 mai 2010.</p> <p>34. « Les éducateurs spécialisés et les moniteurs-éducateurs : des origines à la professionnalisation », Institut du développement social (IDS), Canteleu, 29 septembre 2010.</p> <p>35. « Grandir dans un quartier insalubre de Rouen : quelles perspectives après-guerre ? », Colloque franco-allemand <i>Reconstruction de la Normandie et de la Basse-Saxe après la Seconde Guerre mondiale. Enjeux, réalités, représentations</i>, université de Rouen, 21-22 octobre 2010.</p> <p>36. « L'application de l'Ordonnance du 2 février 1945 par le secteur associatif », <i>Séminaire de recherche (ANR) Justice, sciences et peines au XX<sup>e</sup> siècle</i>, « Jeunesse et Justice : l'ordonnance du 2 février 1945 », université de Rouen, 26 janvier 2011.</p> <p>37. « Le rôle du secteur associatif dans la prise en charge de l'enfance délinquante et en danger », journée d'études organisée par l'Union Pour une Dynamique Associative (UPDA), Saint-Aubin-Épinay, 14 avril 2011.</p> <p>38. « Les éducateurs spécialisés et les moniteurs-éducateurs : des origines à la professionnalisation », Institut du développement social (IDS), Canteleu, 21 octobre 2011.</p> <p>39. Conférence-discussion à propos du livre <i>Jeunesses malheureuses, jeunesses dangereuses. L'éducation spécialisée en Seine-Maritime depuis 1945</i>, Institut du développement social (IDS), Canteleu, 12 janvier 2012.</p> <p>40. « Les Centres éducatifs renforcés et la lutte contre la récidive des mineurs délinquants dans les années 1990 », <i>Colloque (ANR) Savoirs, politiques et pratiques de l'exécution des peines en France au XX<sup>e</sup> siècle</i>, Centre d'Histoire de Sciences Po, 26 mars 2014.</p> <p>41. J C Vimont, « Écrire dans les journaux publiés en détention. 1980-2000 », journées d'études « Psychiatrie et prison. La question du soin aux personnes détenues », ENS de Lyon, 3-4 février 2011.</p> <p>42. « Une revue « fascinée » ? La Revue de science criminelle et de droit pénal comparé (1936-1939) », Journée d'études, Sciences de l'homme, sciences de la punition. Réformes pénales et mesures de sûreté en Europe (1918-1939), Université de Rouen, 6 mai 2011.</p> <p>43. J-J Yvorel « Avec Régis Eyman, Communication journée d'étude « plume d'éduc. » sur « Sociologie des rédacteurs de <i>Rééducation</i> » ENPJJ, janvier 2011.</p> <p>44. « La justice et les enfants martyrs » colloque de la revue « intervention Psy », 21 janvier 2011.</p> <p>45. « De l'exclusion par le soin à l'exclusion des soins ? » États généraux de la psychiatrie du Nord, Lille 17 mai 2011</p> <p>46. « mineurs vagabond : construction et usage d'une catégorie pénale », Colloque sur errance des jeune, université</p>
--	--	--

		<p>d'Angers, avril 2011.</p> <p>47. « La recherche à l'Éducation surveillée : illustration des liens entre savoirs et politiques publiques », <i>Journée d'étude (ANR) Sciences, savoirs et politiques de l'exécution des peines</i>, Centre A. Koyré Paris, 11 juin 2013.</p> <p>48. « Au carrefour de la construction des savoirs sur la délinquance juvénile : le centre de recherche et de formation de Vaucresson (1951-1980) », <i>Colloque (ANR) Savoirs, politiques et pratiques de l'exécution des peines en France au XX<sup>e</sup> siècle</i>, Centre d'Histoire de Sciences Po, 26 mars 2014.</p>
Actions de diffusion	Articles de vulgarisation	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. M. Renneville, « L'art de reconnaître un criminel », <i>Sciences humaines</i>, Grands dossiers, n° 25, « Affaires criminelles » dec. 2011</li> <li>2. J-J Yvorel, « De la répression de l'homosexualité à la répression de l'homophobie », <i>Les Cahiers dynamiques</i>, n° 51, juin 2011</li> </ol>
	Conférences de vulgarisation	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. M. Renneville « Le service d'anthropométrie et les prisons de Paris », Musée Carnavalet-Histoire de Paris, 29 mai 2010.</li> <li>2. « Le Paris de Bertillon », Bibliothèque des littératures policières, Paris, 4 février 2012</li> <li>3. Jean-Lucien Sanchez, 15/02/2011 : Conférence donnée aux Archives départementales de la Charente maritime : "La relégation des récidivistes, du dépôt de Saint-Martin-de-Ré au bagne de Guyane." La Rochelle.</li> <li>4. 26/09/2010 : Conférence sur la relégation des récidivistes en Guyane française donnée dans le cadre des journées du patrimoine lors de l'inauguration de l'exposition "Dominique Darbois. Regard sur le bagne", Maison du Patrimoine et de l'Image. La Seyne-sur-Mer.</li> <li>5. J-J Yvorel, « Médias et institutions éducative, conférence donné à l'Institut régional de travail social (IRTS) de Toulouse janvier 2011</li> <li>6. « Les campagnes de presse contre les bagnes d'enfants » conférence donnée à l'institut catholique de Lille janvier 2012</li> </ol>
	Autres	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. M. Renneville, Membre du comité scientifique de l'exposition « Fichés ? Photographie et identification, du Second Empire aux années 60 ». Archives nationales, septembre 2011- janvier 2012.</li> <li>2. M. Renneville, « L'apport de l'histoire à la compréhension du concept de dangerosité en psychiatrie ». Audition publique. Haute Autorité de la Santé. 10 décembre 2010.</li> <li>3. M. Renneville, édition en ligne avec le Musée Balaguier, exposition virtuelle : Nouvelle Calédonie. Le bagne oublié, Criminocorpus, 2013, URL : <a href="https://criminocorpus.org/expositions/16620/">https://criminocorpus.org/expositions/16620/</a></li> <li>4. J-L Sanchez, édition de quatre expositions virtuelles : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Archives nationales. Fichés ? Photographie et identification du Second Empire aux années 60, 2013. URL : <a href="https://criminocorpus.org/expositions/16812/">https://criminocorpus.org/expositions/16812/</a></li> <li>* Les artistes du bagne. Chefs-d'œuvre de la débrouille (1748-1953), 2011. URL : <a href="https://criminocorpus.org/expositions/262/">https://criminocorpus.org/expositions/262/</a></li> <li>* « Le bagne en relief », 2011 <a href="https://criminocorpus.org/expositions/122/">https://criminocorpus.org/expositions/122/</a></li> <li>* « Eysses, une prison dans la Résistance. 1940-44 ». <a href="http://www.criminocorpus.cnrs.fr/rubrique7.html">http://www.criminocorpus.cnrs.fr/rubrique7.html</a></li> </ul> </li> </ol>

		<p>5. Jean-Lucien Sanchez/Association Meki Wi Libi Na Wan. Le camp de la relégation de Saint-Jean du Maroni, Criminocorpus [En ligne] publiée le 2 novembre 2013, consultée le 31 mai 2014. URL : <a href="https://criminocorpus.org/expositions/495/">https://criminocorpus.org/expositions/495/</a></p> <p>6. « Les relégués en Guyane », in Jean-Marc Berlière, Pierre Fournié (dir.), FICHES ! Photographies et identification 1850-1960, Paris, Perrin, 2011, pp. 79-80.</p> <p>7. Catalogue d'exposition, Dominique Darbois. Regard sur le bagne, La Seyne-sur-Mer, Saint-Martin-de-Ré, Maison du patrimoine et de l'image, Musée Ernest Cognacq, 2010, 52 p.</p> <p>8. Catalogue d'exposition (collectif), Les artistes du bagne. Chefs-d'œuvre de la débrouille 1748-1953, La-Seyne-sur-Mer, Musée Balaguier, 2010, 144 p.</p> <p>9. « La "camelote" au bagne », in Musée des Beaux-Arts de Chartres, L'artisanat du bagne, ville de Chartres, 2009, pp. 19-23.</p> <p>10. Jean-Claude Vimont. Les "vrais" Tontons flingueurs, Criminocorpus [En ligne] 2014, URL : <a href="https://criminocorpus.org/expositions/16847/">https://criminocorpus.org/expositions/16847/</a></p> <p>11. J-J Yvorel, Participation à l'exposition « Les professionnels de la justice des mineurs » Centre d'exposition enfants en justice (Savigny-sur-Orge) 14 décembre 2011 au 30 avril 2012</p> <p>12. A titre indicatif, liste des articles relatifs à l'étude des journaux publiés en détention :</p> <p>▣ <a href="#">Les journaux publiés par des détenus : Réflexions méthodologiques (1967-2010)</a> Jean-Claude Vimont : L'étude de deux publications réalisées dans les centres de détention initiés par les réformes de 1975, Drôle d'immeuble au Centre pénitentiaire de Caen et A Contre courant au Centre pénitentiaire de Liancourt, pose la question de la singularité de telles (...) L'axe sur l'architecture a fait l'objet de plusieurs recherches sur les établissements normands et est à l'origine de plusieurs articles publiés sur le site Criminocorpus. Une enquête particulière sur la fermeture de la maison d'arrêt du Havre est en cours de publication et sera à l'origine d'un document multimédia.</p> <p>▣ <a href="#">À Amiens, LIBRECHANGE, journal de la maison d'arrêt (étude de cinq numéros e 1987 à 1989)</a> Cette étude précise de Jérémy Lorin, étudiant en master de l'Université de Rouen, présente la presse d'une maison d'arrêt lors d'une échéance électorale majeure. La liberté de ton doit être soulignée ainsi que les nombreux efforts pour améliorer le quotidien carcéral. (...)</p> <p>▣ <a href="#">Au centre de détention de Caen : de la publication de "Drôle d'immeuble" à la création de l'association de formation ARTEC (1983-2011).</a> Jean-Claude VIMONT En 1985, une association voit le jour au centre de détention de Caen : l'Atelier d'arts graphiques de Caen (ARTEC). Une assemblée générale constitutive s'est tenue le 26 mars 1985 afin de créer au sein de la prison une entreprise d'imprimerie pilotée (...)</p> <p>▣ <a href="#">Au centre de détention de Caen, "Quand ?" ( étude de 6 numéros, de mai 2000 à octobre 2001)</a> Lorsque la société fait un succès au témoignage d'un médecin de</p>
--	--	---



		<p>la prison de la Santé, lorsque deux commissions d'enquête parlementaires s'émeuvent des conditions déplorables d'incarcération dans les prisons françaises et offrent des pistes pour une réforme de grande (...)</p> <p>▀ <a href="#">Au centre de détention de Caen, la première époque de la publication "Quand ?" (1999-2003)</a></p> <p>Quand ? février 2003 n°22 C'est en mai 1999 que trois détenus du Centre pénitentiaire de Caen persuadent la direction de l'établissement de tenter une nouvelle fois une expérience de presse au sein de la détention. Les éphémères expériences antérieures s'étaient limitées à (...)</p> <p>▀ <a href="#">Au centre de détention de Caen, la publication de "Drôle d'immeuble" aux débuts des années 80</a></p> <p>Jean-Claude VIMONT (Ceci n'est qu'une première version d'un article qui devrait s'enrichir au fil des témoignages à venir) Couverture du n°2 de Drôle d'immeuble par Muzo Un petit groupe de détenus frappés de longues peines, de condamnations à la réclusion (...)</p> <p>▀ <a href="#">Au centre de détention de Liancourt, la publication "À contre courant", en 1992 et 1993</a></p> <p>Jean-Claude VIMONT Liancourt, cette commune de l'Oise, ne bénéficie guère de la réputation de sa prison, qualifiée tantôt de "dépotoir" de tuberculeux par Alphonse Boudard, tantôt de mouiroir pour détenus âgés et malades par les associations de défense des droits des détenus. Liancourt (...)</p> <p>▀ <a href="#">Dans la maison d'arrêt de Brest, le PASSE MURAILLE</a></p> <p>Nous présentons cette étude précieuse du journal de la détention de Brest, une maison d'arrêt et de correction avec un quartier homme et un quartier femmes, le Passe Muraille, pendant les années 2004-2008. Gwenaëlle Dutheil, étudiante en master de l'Université de Rouen, a disséqué (...)</p> <p>▀ <a href="#">Habiter la prison : la question de l'espace carcéral dans l'œuvre de Berthet One, ancien détenu devenu dessinateur</a></p> <p>Audrey Higelin Si l'on compare la prison à l'Enfer de Dante, le prisonnier est dans un cercle, mais « une fois refermé, il ne pourra plus y échapper, même après sa libération [10] ». Des témoignages contemporains mettent des mots plus précis mais aussi plus crus sur cette réalité, (...)</p> <p>▀ <a href="#">La prison de Fresnes pendant l'Épuration : caricatures de André de Rose, alias "Guy Hanro", ancien combattant de la LVF et de la division SS Charlemagne</a></p> <p>Jean-Claude VIMONT Le Musée national des prisons conserve un curieux manuscrit d'une cinquantaine de feuillets illustrés et signé Guy Hanro, également orthographié Gui Hanro. Le format est de 19,5 cm par 27 cm. Les textes sont parfaitement calligraphiés et accompagnés de dessins (...)</p> <p>▀ <a href="#">Les graffiti de la maison d'arrêt du Havre</a></p> <p>Les mutations carcérales contemporaines, notamment les fermetures des maisons d'arrêt construites au XIXe siècle vont entraîner la destruction ou la reconversion d'édifices situés en centre ville et dont l'emprise foncière aiguise les appétits. C'est le cas à Lyon, à (...)</p> <p>▀ <a href="#">Patrimoine carcéral des régions françaises (rubrique du carnet de recherche)</a></p> <p>"L'univers carcéral français connaît de profondes mutations en ces premières années du XXI<sup>e</sup> siècle. Le blog regroupe des informations sur le devenir des établissements, hérités bien</p>
--	--	--

		souvent du XIX <sup>e</sup> siècle, sur leur reconversion ou leur destruction. Il propose une réflexion sur le concept (...)
--	--	--

### E.3 LISTE DES ÉLÉMENTS DE VALORISATION

	<b>Nombre, années et commentaires (valorisations avérées ou probables)</b>
<b>Brevets internationaux obtenus</b>	
<b>Brevet internationaux en cours d'obtention</b>	
<b>Brevets nationaux obtenus</b>	
<b>Brevet nationaux en cours d'obtention</b>	
<b>Licences d'exploitation (obtention / cession)</b>	
<b>Créations d'entreprises ou essaimage</b>	
<b>Nouveaux projets collaboratifs</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dépôt de projet « codification pénale 1791-1994 » en réponse à l'appel à projet BSN5 (partenariat Université de Lille 2 / Centre A. Koyré). Juin 2014</li> <li>2. Séminaire « Musée virtuel d'histoire de la justice », CAK-EHESS, rentrée 2014. Projet commun CNRS/M de la Justice</li> </ol>
<b>Colloques scientifiques</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Journée d'étude « Sciences de l'homme, sciences de la punition. Réformes pénales et mesures de sûreté en Europe. 1918-1939 », Université de Rouen, 6 mai 2011. <a href="http://www.criminocorpus.cnrs.fr/article779.html">http://www.criminocorpus.cnrs.fr/article779.html</a></li> <li>2. Journées d'étude internationales « L'aménagement des peines privatives de liberté : l'exécution de la peine autrement », Sciences po, 3-4 novembre 2011. Actes en ligne <a href="http://criminocorpus.revues.org/2465">http://criminocorpus.revues.org/2465</a></li> <li>3. Journée d'étude « Sciences, savoirs et politiques de l'exécution des peines France. 1911-2011 », Centre A. Koyré, 11 juin 2013 <a href="http://criminocorpus.hypotheses.org/6142">http://criminocorpus.hypotheses.org/6142</a></li> <li>4. Colloque « Savoirs, politiques et pratiques de l'exécution des peines en France au XX<sup>e</sup> siècle, Sciences Po, 25 et 26 mars 2014 <a href="http://criminocorpus.hypotheses.org/7065">http://criminocorpus.hypotheses.org/7065</a></li> </ol>
<b>Autres (préciser)</b>	

La liste des éléments de valorisation inventorie les retombées (autres que les publications) décomptées dans le deuxième tableau de la section **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** On détaillera notamment :

- brevets nationaux et internationaux, licences, et autres éléments de propriété intellectuelle consécutifs au projet.
- logiciels et tout autre prototype
- actions de normalisation
- lancement de produit ou service, nouveau projet, contrat,...
- le développement d'un nouveau partenariat,
- la création d'une plate-forme à la disposition d'une communauté
- création d'entreprise, essaimage, levées de fonds
- autres (ouverture internationale,...)

Elle en précise les partenariats éventuels. Dans le cas où des livrables ont été spécifiés dans l'annexe technique, on présentera ici un bilan de leur fourniture.

## E.4 BILAN ET SUIVI DES PERSONNELS RECRUTÉS EN CDD (HORS STAGIAIRES)

Ce tableau dresse le bilan du projet en termes de recrutement de personnels non permanents sur CDD ou assimilé. Renseigner une ligne par personne embauchée sur le projet quand l'embauche a été financée partiellement ou en totalité par l'aide de l'ANR et quand la contribution au projet a été d'une durée au moins égale à 3 mois, tous contrats confondus, l'aide de l'ANR pouvant ne représenter qu'une partie de la rémunération de la personne sur la durée de sa participation au projet.

Les stagiaires bénéficiant d'une convention de stage avec un établissement d'enseignement ne doivent pas être mentionnés.

Les données recueillies pourront faire l'objet d'une demande de mise à jour par l'ANR jusqu'à 5 ans après la fin du projet.

Identification				Avant le recrutement sur le projet			Recrutement sur le projet				Après le projet				
Nom et prénom	Sexe H/F	Adresse email (1)	Date des dernières nouvelles	Dernier diplôme obtenu au moment du recrutement	Lieu d'études (France, UE, hors UE)	Expérience prof. Antérieure, y compris post-docs (ans)	Partenaire ayant embauché la personne	Poste dans le projet (2)	Durée missions (mois) (3)	Date de fin de mission sur le projet	Devenir professionnel (4)	Type d'employeur (5)	Type d'emploi (6)	Lien au projet ANR (7)	Valorisation expérience (8)
Victorien Sophie	F	Sophie-victorien@orange.fr	30/05/2014	Doctorat	France	0	U de Rouen puis Centre A. Koyré	Post-doc	01/01/2010	42 mois 50%ETP puis 50% 3 mois puis 100% 3 mois	CDI à partir du 1 <sup>er</sup> juin 2014	CNRS	Ingénieur de recherche	oui	oui
Fau-Vincenti Véronique	F	veroniquefau@wanadoo.fr	29/3/2012	DEA	France	15	Centre Koyré	Ingénieur	01/01/2010	12 mois 50%ETP	Étudiant allocataire				

### Aide pour le remplissage

(1) **Adresse email** : indiquer une adresse email la plus pérenne possible

(2) **Poste dans le projet** : post-doc, doctorant, ingénieur ou niveau ingénieur, technicien, vacataire, autre (préciser)

(3) **Durée missions** : indiquer en mois la durée totale des missions (y compris celles non financées par l'ANR) effectuées sur le projet

(4) **Devenir professionnel** : CDI, CDD, chef d'entreprise, encore sur le projet, post-doc France, post-doc étranger, étudiant, recherche d'emploi, sans nouvelles

(5) **Type d'employeur** : enseignement et recherche publique, EPIC de recherche, grande entreprise, PME/TPE, création d'entreprise, autre public, autre privé, libéral, autre (préciser)

(6) **Type d'emploi** : ingénieur, chercheur, enseignant-chercheur, cadre, technicien, autre (préciser)

(7) **Lien au projet ANR** : préciser si l'employeur est ou non un partenaire du projet

(8) **Valorisation expérience** : préciser si le poste occupé valorise l'expérience acquise pendant le projet.

Les informations personnelles recueillies feront l'objet d'un traitement de données informatisées pour les seuls besoins de l'étude anonymisée sur le devenir professionnel des personnes recrutées sur les projets ANR. Elles ne feront l'objet d'aucune cession et seront conservées par l'ANR pendant une durée maximale de 5 ans après la fin du projet concerné. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant. Les personnes concernées seront informées directement de ce droit lorsque leurs coordonnées sont renseignées. Elles peuvent exercer ce droit en s'adressant l'ANR (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/Contact>).